



ARRÊTÉ 2026-060

Désignation du correspondant incendie et secours

Le Maire de Monnières,

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D731-14 du code de la sécurité intérieure relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Vu la séance d'installation du Conseil municipal du 20 mars 2026 ;

Vu la délibération n°2026-03-20-001 du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire ;

Considérant les arrêtés de délégation de fonction du maire accordés aux adjoints et aux conseillers délégués et qu'il n'y a pas d'élus chargés de ces questions spécifiquement ;

ARRÊTE :

Article 1 – En application de l'article D731-14 du code de la sécurité intérieure, Monsieur Frédéric RAMBAUD, conseiller délégué aux affaires économiques, est désigné correspondant incendie et secours.

Article 2 – Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune, notifié à l'intéressé et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- A l'intéressé

- Monsieur le président du conseil d'administration des services d'incendie et de secours de Loire-Atlantique



Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 044-214401002-20260518-2026060-AI



Mairie de Monnières

4 rue de la Poste 44690 MONNIÈRES

Téléphone : 02.40.54.60.64

Courriel : accueil@mairie-monnières.com

Fait à Monnières, le 18 mai 2026

Le Maire

Jacques DRONNEAU



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.